

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-trois juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kévin DEGREAUX, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAINNE, M Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, M. Monique ZABARSKI.

Etaient excusés : M. Sylvain ROBERT, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Christophe DRUELLE.

Ont donné procuration : Monsieur Jean François CARON à Madame Monique ZARABSKI, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Jérôme DEMULLIER à Monsieur André KUHCINSKI, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jean Michel DUPONT, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Jean Marie DOUVRY à Monsieur Philippe DRUMEZ, Madame Joelle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Manuel LENGAINNE, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Jean François ANTONINI, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Steve BOSSART, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION.

Secrétaire de séance : M. Patrick PIQUET BACQUET

0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2022

1 - ACCUEIL D'UNE STATION HYDROGENE MULTI-ENERGIES : VENTE D'UNE PARCELLE DE 6 000 M² A LA SOCIETE DISTRY

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 6000 m² correspondant aux parcelles cadastrées AD 676 partie et AD 590 partie situées sur le territoire de la commune de Douvrin à la société DISTRY ou à toute autre société représentant la société DISTRY pour cette acquisition au prix de 25 € H.T. /m²,

Convocation adressée aux
délégués le :

23 Juin 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 33
- Votants : 46

Délibération affichée le :

4 Juillet 2022

Délibération certifiée

exécutoire le :

4 Juillet 2022

**LISTE DES
DELIBERATIONS**

- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que les éléments actés dans cette présente délibération sont valables jusqu'au 31 décembre 2022.

2 - PROJET MAZUREAU BILS DEROO : VENTE D'UNE PARCELLE SUPPLEMENTAIRE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 6100 m² correspondant aux parcelles cadastrées AS 411 partie, AS 408 partie située sur le territoire de la commune de Billy-Berclau à la société la société SOREPRIM ou toute autre société représentant le groupe Mazureau, ou toute(s) société(s) de crédit-bail immobilier selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 25 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que les éléments actés dans cette présente délibération sont valables jusqu'au 31 décembre 2022.

3 - ARRET DU PROJET ARTOIS CONSTRUCTION SUR UNE PARCELLE DE 7 900 M²

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Annule** la délibération n°2 du 7 juillet 2022 autorisant la vente d'une parcelle de 7 900 m² à la société Artois-Construction.

4 - DEMANDE D'IMPLANTATION POUR LE REGROUPEMENT DE 4 SOCIETES : RESERVATION D'UNE PARCELLE DE 7 900 M²

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la réservation d'une parcelle de 7 904 m² cadastrée provisoirement AE 485 à Billy-Berclau pour l'accueil des société Kreabat, Finissade, Can Construction et ATB Construction au prix de 30 € H.T. /m²,
- **Précise** que cette réservation devra être suivie par un dépôt de permis de construire avant le 31 décembre 2022.

5 - EAU POTABLE : CONVENTION POUR UNE INTERCONNEXION DE SECOURS DU RESEAU D'EAU POTABLE AVEC CELUI DE LA CABBALR

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention ci-jointe.

6 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES ESPACES DE COMPENSATION DE L'ORCHIDEE ABEILLE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention jointe en annexe

7 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2021

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'eau potable,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

8 - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : RECTIFICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,

Considérant que tout est régulier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

Budget annexe Eau potable :

Un excédent de fonctionnement de 599 705.80 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant

Déficit résiduel à reporter : néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 212.40 euros. Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 599 493.40 euros

- Décision modificative n°1 :

Décide d'effectuer les opérations budgétaires suivantes :

Budget annexe Eau potable :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 :

Article 61523 : Réseaux - 212.40

Total - 212.40

Section de fonctionnement :

Recettes :

Chapitre 002 :

Article 002 : Excédent d'exploitation reporté	- 212.40
Total	- 212.40

9 – RECRUTEMENT TEMPORAIRE POUR L'ABSENCE DE TITULAIRES

Le Comité Syndical ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **Prévoit** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

10 - REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE SIZIAF

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement intérieur du syndicat mixte SIZIAF tel que joint en annexe.

11 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Le rapport d'activité 2021 du SIZIAF a été présenté lors de la séance. Une version non finalisée a été jointe en annexe des rapports.

Le rapport d'activité sera transmis aux Présidents de la C.A.L.L. et de la C.A.B.B.A.L.R. au mois de juillet.

Information sur les décisions du Président

- 2022-02 – Marché d'accompagnement sur des problématiques juridiques et financières
- 2022-03 - Marché d'installation et de maintenance de deux bornes de recharges sur le parking d'un bâtiment occupé par la Société ACTEMIUM et appartenant au SIZIAF sur le Parc des industries Artois-Flandres